

# Tableau fiscalité 2025

11/12/2025

Catégorie	Spécificité	Assiette	Taux				Affectataires									
			Distribution physique	Distribution en ligne	Etat	Collectivités territoriales	Ville de Paris	ANS	ANSP	Sociétés de courses	CADES	Fondation du patrimoine	CCAS	CCAS Ville de Paris	CNAM	CNAF
Jeux de casino et clubs de jeux	Gains supérieurs à 1 500 € réglés par des bons de paiement manuels	Gains	13,7%												82,0%	18,0%
		Marketing	15,0%												100,0%	
	Jeux de contrepartie et de cercle non électroniques	PBJ (70,1%)	Barème 10 tranches de 6,0% à 83,5%		Reverse jusqu'à 10% à la collectivité											
	Jeux de contrepartie et de cercle électroniques, machines à sous et jackpots multistates	PBJ (75%)	Barème 10 tranches de 6,0% à 83,5%		Reverse jusqu'à 10% à la collectivité											
	Clubs de jeux autorisés à exploiter à Paris certains jeux de cercle ou de contrepartie	PBJ (70%)	Barème 13 tranches de 5,0% à 70,0%		Excédent		20% dans la limite de 12 M€					100,0%				
		PBJ	3,0%													
		PBJ (75%)	15% maximum			100,0%										
	Jeux de casinos hors appareils automatiques de jeux d'argent	PBJ	0,5%		100,0%											
	Jeux automatiques	PBJ	2,0%		100,0%											
	Jeux automatiques	PBJ (68%)	11,9%												82,0%	18,0%
Jeux de cercle		Orphelins	100,0%													
	Clubs de jeux autorisés à exploiter à Paris certains jeux de cercle ou de contrepartie	Orphelins	100,0%												100,0%	
		Marketing	15,0%												100,0%	
Jeux de tirage et grattage	PBJ		10,0%													Excédent
	Sommes engagées par les joueurs		1,8% plafonné à 0,9€ par donne		Excédent	15% dans la limite de 12 550 937 €										
Paris hippiques	Gains non réclamés autres que ceux de premier rang	Gains	100,0%		100,0%											
		Marketing	15,0%												100,0%	
	Jeux de tirage traditionnels dont le premier rang de gain est réparti en la forme mutuelle	PBJ	54,5%		Excédent Note 2											
	Autres jeux de loterie	PBJ	42,0%		Excédent Note 2											
		PBJ	7,2%												5,30 points Note 1	0,68 point Note 1
Paris sportifs		PBJ	5,1%		100,0%											
		PBJ	2,2%													
	Paris engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France	Commissions	12,0%		100,0%											
		PBJ	20,2%		Excédent	15% dans la limite de 12 550 937 €										
		PBJ	25,8%													Excédent
Paris sportifs	Gains non réclamés autres que ceux de premier rang	Gains	100,0%		100,0%											
		Marketing	15,0%												100,0%	
		PBJ	27,9%	33,7%	100,0%											
		PBJ	7,6%	15,0%												Excédent
		PBJ	6,6%	10,6%	Excédent											

Note 1 Décalage entre le taux applicable (7,20 % dans L.136-8 C. sec. soc., depuis juillet 2025) et le texte d'affectation (6,20 % dans L.131-8 C. sec. soc., février 2025)

Note 2 Reverse 0,43€ par ticket « Mission nature » à l'Office français de la biodiversité

Note 3 Lorsque le taux du prélèvement communal ajouté au taux du prélèvement de l'Etat dans le barème progressif dépasse 83,5 %, le taux du prélèvement de l'Etat est réduit de telle façon que le total des deux prélèvements soit de 83,5 %.

ANS Agence nationale du sport

ANSP Agence nationale de santé publique

CADES Caisse d'amortissement de la dette sociale

CCAS Centre communal d'action sociale

CNAM Caisse nationale de l'assurance maladie

CNAF Caisse nationale des allocations familiales